

ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2026

La prochaine assemblée générale, prévue le mercredi 10 juin 2026 à Nancy, sera appelée à élire neuf administrateurs, soit la moitié du conseil d'administration, pour des mandats de 6 ans. En application des règles de parité définies par les statuts de La France Mutualiste, au moins trois femmes et au moins quatre hommes devront être élus.

Ce que requiert la fonction d'administrateur

L'administrateur participe aux instances de la mutuelle : conseil d'administration, comités, groupes de travail, assemblées annuelles, assemblée générale... Il veille au bon fonctionnement de la mutuelle et participe à la prise de décisions qui engagent la responsabilité collective du conseil d'administration tout autant que celle de l'administrateur : détermination des orientations de la mutuelle, examen des comptes et des rapports annuels...

La formation et l'expérience sont appréciées lors de l'examen de la candidature. Après l'élection, La France Mutualiste met en œuvre un plan de formation adapté, au moment de la prise de fonction et durant la durée d'exercice du mandat d'administrateur, ceci afin de garantir que les administrateurs puissent exercer leurs attributions avec compétence, tant individuellement que collégialement. En outre, l'honorabilité des administrateurs est vérifiée lors de la candidature et tout au long du mandat.

La fonction d'administrateur nécessite une disponibilité d'au moins trois jours par mois et des déplacements au siège de La France Mutualiste situé à Paris La Défense, ainsi qu'en province pour les assemblées annuelles. Il est important de prévoir du temps à consacrer à la lecture de la presse et des dossiers transmis en amont des réunions.

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible au conseil d'administration, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Etre membre participant ou honoraire,
- A la date de l'élection, être âgé au moins de 18 ans révolus, et ne pas avoir atteint votre 72^{ème} anniversaire,
- A la date de l'élection, ne pas avoir exercé de mandat d'administrateur au sein de la mutuelle pendant une durée supérieure à 12 ans,
- Ne pas avoir exercé de fonction salariée au sein de la mutuelle au cours des trois années précédant l'élection,
- Satisfaire aux exigences d'honorabilité, de compétence et d'expérience telles que définies par les articles L 114-21 et R 211-13 du code de la mutualité,
- Satisfaire aux obligations relatives au cumul de mandats telles que fixées par l'article L 114-23 du code de la mutualité.

Contenu du dossier de candidature

La déclaration de candidature aux fonctions d'administrateur doit comporter une fiche de candidature, dûment complétée, datée et signée ainsi que les documents mentionnés dans cette fiche, à savoir :

- Un courrier daté et signé adressé au Président du conseil d'administration et précisant les motivations,
- Une photocopie couleur recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité,
- Une photographie d'identité couleur récente,
- Un curriculum vitae daté et signé,
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de 3 mois.

Le dossier de candidature doit être envoyé au siège social de la mutuelle par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : La France Mutualiste, Direction des instances-Elections administrateurs, Tour Pacific, 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex.

Les candidatures aux fonctions d'administrateur doivent être reçues au plus tard le jeudi 30 mars 2026.

Toute candidature transmise à une autre adresse et/ou une autre dénomination, envoyée après la date limite et/ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Où s'adresser pour de plus amples informations ?

Vous pouvez nous écrire à direction-instances@la-france-mutualiste.fr (tél. : 06 27 82 20 26)

Pour en savoir plus

- [La fiche de candidature](#)
- [Les statuts et le règlement intérieur de la mutuelle](#)
- [La charte des administrateurs](#)
- [Le règlement de vote des élections des administrateurs](#)